



CH LAVAUUR



Lavaur le 11 mai 2012

L'ORDRE INFIRMIER NOUS PREND VRAIMENT POUR DES BUSES !

Information de la CGT du CH Lavaur

Pourquoi ? Parce qu'il annonce, trop content, que la cotisation 2012 est inchangée, sauf qu'elle n'est valable que 10 mois !!!!

Ceux qui sont déjà inscrits ont reçu ou vont recevoir leur appel à cotisation pour 2012. Cette cotisation est de 30 euros, mais « surprise » : elle n'est valable que 10 mois au lieu d'une année complète. Trop fort l'Ordre Infirmier !!

La CGT rappelle son positionnement : elle exige l'abrogation des lois portant création des ordres professionnels paramédicaux

Les professionnels, dans leur grande majorité, restent toujours aussi réfractaires à une inscription ordinale. Récemment lors d'un Conseil Supérieur de la FPH, en février, la Directrice de la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS), a déclaré que « *l'inscription à l'ONI ne doit pas être un frein au recrutement et à la titularisation* ».

Pour la CGT les choses sont claires : les jeunes diplômés ne peuvent pas être soumis à un chantage pour l'inscription à l'Ordre au moment de leur recrutement et/ou titularisation.

Cela ne repose sur aucune base légale.

Nous ne pouvons accepter que l'Ordre, par ses pressions sur les établissements et sur les jeunes diplômés, mette en difficulté des structures dans leur démarche de recrutement d'une profession vitale à l'organisation des soins et du service public de santé.

Nous demandons au ministère de la santé de faire circuler une instruction qui va dans le sens d'un recrutement et d'une titularisation avec uniquement le diplôme d'Etat (DE) et le numéro ADELI.

C'est tout ce que nous avons besoin à ce jour pour exercer légalement.

A partir de réalités locales, des initiatives sont à organiser au niveau des établissements, du département, de la région, dans un cadre syndical unitaire avec élargissement aux professions paramédicales soumises aux ordres professionnels, partout où cela est possible.

La CGT du CH LAVAUUR se tient à votre disposition pour toutes demandes de renseignements ou pour vous venir en aide si vous subissez des pressions des Ordres Professionnels.

Plus que jamais refusons de payer pour travailler.

Vous trouverez à la suite une information de l'intersyndicale nationale contre l'Ordre Infirmier

En Mai, fais ce qu'il te plaît

TRACT DE L'INTERSYNDICALE NATIONALE : CGT, CFDT, CFTC, FO, SUD, UNSA, SNICS, Unitaires

En Mai, soyons nombreux à refuser les pressions de l'ordre infirmier
qui lance une nouvelle campagne d'adhésion et de cotisations

Il tente ainsi de s'imposer malgré l'opposition des professionnels et nous contraindre à payer.
Démontrons-lui qu'il ne pourra survivre si les professionnels ne l'acceptent pas.

**Bravo et félicitations aux 430 000 infirmières et infirmiers
qui refusent l'ordre infirmier.**

Pour preuve, 113 381 inscrits en mars 2012 mais seulement 93 936 cotisants, alors que près de
530 000 professionnels sont actuellement en exercice.

Combien parmi ceux-ci, ont été contraints et forcés d'adhérer à l'ordre par leurs employeurs qui
en ont fait une condition à l'embauche ou par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie pour
continuer d'exercer en libéral ?

Ensemble, réaffirmons haut et fort que nous refusons de payer pour travailler.

Ensemble, réaffirmons que nous n'avons nul besoin d'une structure ordinaire.

Ensemble, soyons encore plus nombreux à nous opposer à l'ordre infirmier.

Notre nombre, notre conviction, notre détermination commune, finiront par l'emporter.

N'hésitez pas à vous rapprocher des syndicats en cas de besoin.